

**Si renseignements confidentiels : mettre sous pli**

**Joindre une photocopie des vaccinations et une photocopie de l'attestation Carte VITALE  
(Uniquement pour les nouveaux élèves, étudiants ou si changement par rapport à l'année dernière)**

Nom et prénom de l'élève / étudiant : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Antécédents médicaux ou chirurgicaux :  
.....  
.....

Allergie(s) : .....

Si votre enfant présente :

- Une difficulté d'apprentissage (dyslexie, dyspraxie ou autre) .....
- Une déficience (auditive, visuelle...) .....
- Un trouble de la santé évoluant sur une longue période .....

**Veillez préciser le type de handicap, le traitement suivi et/ou les aménagements sollicités et fournir la photocopie de la notification MDPH, PAP, PAI ou tout autre document**

Suivi médical : .....

 Traitement(s) : **Aucune automédication n'est autorisée à l'internat.**

**En cas de traitement à suivre, remettre à l'infirmière l'ordonnance avec les médicaments.**



**FICHE D'URGENCE**

valable dans l'enceinte du lycée ou lors des déplacements en France et/ou à l'étranger.

Infirmière : 05-49-43-80-66  
Vie Scolaire : 05-49-43-80-57  
Standard : 05-49-43-95-33

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : M  F

Classe : ..... Régime : INT  DP  EXT  INT/EXT

Date de Naissance : ..... Lieu de naissance : ..... Numéro portable de l'élève : .....

PARENT 1 <input type="checkbox"/>	PARENT 2 <input type="checkbox"/>	Autre contact <input type="checkbox"/>
Nom : .....	Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....	Prénom : .....
Tel domicile : .....	Tel domicile : .....	Tel domicile : .....
Tel travail : .....	Tel travail : .....	Tel travail : .....
Portable : .....	Portable : .....	Portable : .....

Adresse de l'élève si différente .....

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant : .....

Observations particulières que vous jugerez utile de signaler (allergies, traitements, précautions à prendre) : .....

Vaccination antitétanique, date du dernier rappel : .....

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente le jeune vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

Dans tous les cas l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.